

Besançon, le 20 décembre 2021

Monsieur le Recteur de l'Académie de Besançon

À

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs
d'académie, Directeurs académiques des services
départementaux de l'éducation nationale
Madame la Présidente de l'Université de Franche-
Comté
Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie
de Belfort-Montbéliard
Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure
de Mécanique et des Microtechniques de Besançon
Monsieur le Directeur territorial du réseau CANOPE
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Mesdames et Messieurs les IEN ET/EG
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques
Mesdames et Messieurs les chefs de service

<p align="center">LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS AGREGES – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - PROMOTIONS 2022</p>
--

Références : - Lignes Directrices de Gestion (LDG) Ministérielle relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22/10/2020 (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special9/MENH2028692X.htm>)
- Lignes Directrices de Gestion Académiques du 18/01/2021
- Note de service ministérielle du 25/11/2021 (BOEN n°46 du 09/12/2021)

La présente campagne de promotion par liste d'aptitude dans le corps des professeurs agrégés s'inscrit dans le cadre fixé par les LDG Ministérielle et Académiques précitées auxquelles je vous invite à vous reporter.
Cette note de service a pour objet d'indiquer les modalités et les conditions d'inscription à la liste d'aptitude des professeurs agrégés, ainsi que le calendrier de cette campagne de promotion.

I- CONDITIONS REQUISES :

Les candidats doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou d'une autre administration ou en position de détachement et remplir les conditions suivantes :

- être, au 31 décembre 2021, professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive ; les PLP seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des corps d'inspection ; il en sera de même pour tous les professeurs certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2022 ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement dont cinq ans dans leur corps.

II - PROCEDURE DE CANDIDATURE :

L'acte de candidature et la constitution du dossier se font uniquement via le portail I-Prof, que l'enseignant soit affecté dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur :

DU 03 AU 24 JANVIER 2022

Le dossier de candidature devra comporter (**Cf. annexe 1 relative aux modalités techniques de candidature**) :

- ❖ **un curriculum vitae** devant faire apparaître la situation individuelle du candidat, son parcours professionnel et ses activités assurées au sein du système éducatif. (Les données saisies tout au long de l'année dans I-prof alimentent **automatiquement** le curriculum vitae spécifique de candidature à la liste d'aptitude ;
- ❖ **une lettre de motivation** faisant apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son parcours professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.
 - L'attention des candidats est appelée sur la nécessité d'actualiser et d'enrichir, via I-prof, les données figurant dans leur dossier.
Pendant toute la durée d'ouverture du serveur, **du 03 au 24 JANVIER 2022**, chaque candidat pourra accéder à son dossier de candidature, et devra systématiquement valider sa saisie en cas de modification.
 - Au-delà de la date de fermeture du serveur, toute modification des données du dossier ne sera pas prise en compte pour la présente campagne.
 - Les candidats qui auront complété et validé leur CV, saisi et validé leur lettre de motivation recevront un accusé de réception dans leur messagerie I-Prof dès la validation de leur candidature.

L'attention des agents envisageant de faire acte de candidature est appelée sur les conséquences sur leur carrière, d'une éventuelle promotion dans le corps des agrégés (cf. : [https://education.gouv.fr/cid268/s-informer-sur-les-promotions-notes-de-service-textes-dereferencecontacts.html#Promotion de corps](https://education.gouv.fr/cid268/s-informer-sur-les-promotions-notes-de-service-textes-dereferencecontacts.html#Promotion%20de%20corps))

Aucune candidature ne sera acceptée après le lundi 24 JANVIER 2022.

III - AVIS DES EVALUATEURS

Les avis s'appuyant particulièrement sur le curriculum vitae et la lettre de motivation se déclinent en quatre degrés :

Très favorable – Favorable – Réserve – Défavorable.

Les avis des évaluateurs (chefs d'établissement et corps d'inspection) portant sur **ces candidats** seront recueillis exclusivement **via i-Prof** :

du 27 JANVIER AU 11 FEVRIER 2022 inclus.

NB : Personnels affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur ou en services académiques :

Les avis des présidents d'université, des directeurs d'établissement et des services académiques seront recueillis au moyen d'une **fiche d'évaluation « papier »**.

Les listes de ces candidats seront adressées par le bureau DPE B2 dès le 27 janvier 2022 directement aux établissements concernés.

Les fiches d'évaluation dûment datées et signées seront à retourner par courriel au Rectorat, bureau DPE B2 pour le **11 FEVRIER 2022.**

Les enseignants auront la possibilité de consulter les avis émis sur leur dossier par les évaluateurs, à partir du 14 février 2022.

La liste des enseignants promus sera publiée sur SIAP (système informatique d'aide aux promotions) à compter du 30/06/2022 (date prévisionnelle)

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

**Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale d'académie,**



Valérie PINSET